



BULLETIN D'INSCRIPTION DU VIDE-GRENIERS DU 23 novembre 2025

Disponible en version papier à l'école Sainte Cécile, Rue Joseph Le Digabel 56450 THEIX-NOYALO

Le compléter et l'envoyer **uniquement par courrier** à : APEL SAINTE CECILE «Vide-Greniers» Rue Joseph Le Digabel 56450 THEIX accompagné du règlement libellé à l'ordre de «APEL Sainte Cécile » et d'une photocopie de la pièce d'identité (recto-verso).

Renseignements **uniquement par mail**: vg.saintececile.theix@gmail.com **Clôture des inscriptions le 16 novembre 2025**

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :/...../...../...../..... Adresse mail :.....@.....

PARTICULIER Pièce présentée : ⁽¹⁾ ⁽²⁾ Carte d'identité Passeport Permis de conduire

ou ASSOCIATION⁽¹⁾ N° de la pièce :

 Délivrée par : Date de délivrance :

PROFESSIONNEL⁽¹⁾ N° Registre du commerce⁽²⁾ :

 Délivré par : Date de Délivrance :

TYPE DE MARCHANDISES A VENDRE :

A remplir obligatoirement ⁽¹⁾ **Cocher la case correspondante** ⁽²⁾ **Cette pièce sera demandée le jour du vide greniers**

Réservation		Nbre de mètres réservés	Coût total
INTÉRIEUR <i>(Particuliers/Associations)</i>	5,00 € le mètre linéaire avec tablex 5,00 €	=
	4,00 € le mètre linéaire sans tablex 4,00 €	=
EXTÉRIEUR <i>(Professionnels)</i>	3,50 € le mètre linéaire sans tablex 3,50 €	=

Total à régler obligatoirement à l'inscription = €

Observations :

Conformément à la législation, je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (*art L310-2 du code du commerce*)
- ne pas participer à plus de deux événements de même nature dans l'année civile (*art R321-9 du code pénal*)
- avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-après

Fait à le Signature

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

Aucun dépassement toléré ; Les portants devront être installés sur des emplacements réservés sans table.

- | | |
|--|--|
| <p>1 : Votre inscription n'est validée qu'après réception de votre règlement, de la copie de la pièce d'identité et de la fiche ci-jointe. Un mail de confirmation vous sera envoyé dès réception, par ordre d'arrivée</p> <p>2 : Cette manifestation est ouverte à tous : particuliers, associations en intérieur et pour les professionnels en extérieur.</p> <p>3 : Un extrait du registre du commerce (pour les professionnels) ou la pièce d'identité spécifiée sur la réservation (pour les particuliers et associations) est obligatoire le jour du vide-Greniers.</p> <p>4 : La mise en place des exposants commencera à 6h00. Les emplacements non occupés à 8h00 seront déclarés vacants et réattribués en cas de demande.</p> <p>5 : L'ouverture du Vide-Greniers aura lieu de 8h00 à 17h00. Les exposants s'engagent à ne pas remballer leur étal avant la fermeture.</p> <p>6 : Le raccordement aux prises électriques est interdit.</p> <p>7 : Les animaux ne sont pas acceptés dans la salle (hors chien-guide)</p> | <p>8 : Chacun devra laisser son emplacement propre.</p> <p>9 : En raison des frais engagés, les absences, annulations, départs en cours de journée en cas d'intempéries ne pourront donner droit au remboursement de l'inscription. L'APEL se réserve le droit d'annuler la manifestation, sans préavis, pour raison exceptionnelle (<i>Nombre de participants insuffisant ou autres</i>). Dans ce cas, les exposants ne pourront prétendre à d'autre indemnité que le remboursement de leur droit de place.</p> <p>10 : Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou non un exposant et de choisir l'emplacement de chacun (<i>les particuliers à l'intérieur, les professionnels à l'extérieur, dans la limite des places disponibles</i>).</p> <p>11 : Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des vols, dégradations, pertes ou incidents survenus durant la manifestation.</p> <p>12 : Les exposants devront se couvrir d'une assurance pour la manifestation.</p> <p>13 : Les véhicules ne sont pas autorisés sur les emplacements et devront être stationnés sur les emplacements autorisés.</p> <p>14 : Votre signature vaut acceptation de ce règlement.</p> |
|--|--|